

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE-GARONNE**

**MAIRIE
DE
MARQUEFAVE
31390**
☎ 05.61.87.85.13

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois et le vingt sept Juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt trois Juin s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Eric PAYEN, Maire.

Membres en exercice : 12

Etaient présents : Mme Nathalie ASPE, M. Frédéric BELLIA, M. Rodolphe BONNANS, M. Pascal DEBACQ, M. Gilles DELAPORTE, Mme Martine GILAMA, M. Laurent PIGNER, , Mme Anne-Marie SALADO.

Etaient absents excusés ayant donné procuration :

Mme Véronique CHEVRIE ayant donné procuration à M. Gilles DELAPORTE.

M. Gaëtan INARD ayant donné procuration à Monsieur Frédéric BELLIA.

Etait absent excusé : Mme Carole SAINT-MARTIN.

Etait absent : aucun.

Approbation du procès-verbal de la séance du 11/04/2023

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Mme Nathalie ASPE est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

URBANISME

1. **Adressage du lotissement verte campagne**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame SALADO, Maire adjointe déléguée à l'urbanisme. Elle présente les différents plans : cadastre, plan de ville et la liste des numéros de voirie.

Monsieur le Maire propose d'attribuer le N°109 Rue Saint Hippolyte.

Il demande s'il y a d'autres questions. Il n'y en a pas. Il fait procéder au vote.

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés, la proposition de M. le Maire

ADMINISTRATION

2. **Révision annuelle des tarifs**

Monsieur le Maire donne la parole à Mme GILAMA, Maire adjointe déléguée aux affaires scolaires. Elle fait part à l'Assemblée de la nouvelle hausse des denrées alimentaires répercutée par le fournisseur et propose d'ajuster le tarif du repas cantine pour la rentrée scolaire 2023/2024.

Monsieur le Maire passe ensuite les autres tarifs en revue. Il précise que l'acquisition de nouvelles cases au columbarium devient nécessaire.

Il propose la révision des tarifs comme suit à compter du 1^{er} septembre 2023 :

PRESTATION	TARIFS 2022/2023
CANTINE	
Repas enfant	4.00€
Repas adulte	7.40€
SALLE DES FETES	
Caution	800€
Associations domiciliées à Marqufave	GRATUITE
Associations non domiciliées à Marqufave	280€
CIMETIERE	
Concessions 3 m ²	350€ pour 30 ans
	500€ pour 50 ans
Concessions 6 m ²	550€ pour 30 ans
	700€ pour 50 ans
Columbarium	300€ pour 30 ans
	400€ pour 50 ans

Il demande s'il y a d'autres questions. Il n'y en a pas. Il fait procéder au vote.

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents ou représentés, la proposition de M. le Maire.

3. Délibération sur l'échange de chemins ruraux concernant le chemin rural de Carbent.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les apports de la loi N3DS en matière d'aliénation des chemins ruraux. Notamment son Art. 103 qui autorise, sous conditions, les échanges de chemins ruraux. En effet, le nouvel article L.616-10-2 du CRPM permet désormais l'échange de terrains comportant des chemins ruraux sans désaffectation préalable, mais uniquement pour rectifier les tracés de ces chemins et avec la garantie du maintien de leur continuité.

Il rappelle ensuite la procédure : L'information au public s'est déroulée du 03 AVRIL 2023 au 05 MAI 2023. Un registre a été mis à la disposition du public pour recueillir toutes éventuelles observations.

Il fait constater que le registre ouvert ne comporte aucune observation.

Il demande s'il y a d'autres questions. Il n'y en a pas. Il demande alors à l'Assemblée de se prononcer sur cet échange. Il fait procéder au vote.

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de donner son accord en vue de procéder à l'échange de chemins ruraux tel qu'il vient de lui être présenté. Il autorise le Maire à faire toutes les démarches, engager toutes actions et signer tous documents que nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

4. Délibération pour la rénovation du point lumineux 152 par le SDEHG

Monsieur le Maire donne lecture à l'Assemblée de l'étude réalisée par le SDEHG au sujet de la rénovation du point lumineux 152 (à proximité du lieu-dit Roussel) et précise que la part restant à la charge de la Commune est estimée au maximum à : 377€. Il propose de faire réaliser les travaux.

Il demande s'il y a d'autres questions. Il n'y en a pas. Il fait procéder au vote.

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'autoriser les travaux selon l'étude réalisée par le SDEHG. Il autorise le Maire à faire toutes les démarches, engager toutes actions et signer tous documents que nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

5. Présentation des simulations financières LED++ réalisées par le SDEHG afin de remplacer toutes les lanternes de l'éclairage public routier de la Commune

Monsieur le Maire présente ici les simulations financières menées par le SDEHG. Il s'agit de remplacer les 174 lanternes de la commune par un éclairage led. Il ressort de l'étude présentée par le SDEHG qu'en cumulant le passage à la LED et le maintien de l'extinction nocturne pendant 6 heures : gain énergétique serait de 59%. Le coût de cette opération serait quant à lui une annuité maximale de 3 639€ pendant 12 ans. Monsieur le Maire souligne que le montant de l'annuité serait donc couvert par le montant des économies réalisées.

Il demande s'il y a d'autres questions. Il n'y en a pas. Il fait procéder au vote.

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de poursuivre la démarche LED++ selon l'étude réalisée par le SDEHG. Il autorise le Maire à faire toutes les démarches, engager toutes actions et signer tous documents que nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

6. Délibérer sur le renouvellement de l'abonnement à Panneau Pocket

Monsieur le Maire attire l'attention du conseil sur le fait que l'abonnement « panneau pocket » arrive à échéance. Plusieurs formules sont proposées. M. DELAPORTE, conseiller délégué souligne que la formule sur 2 ans permet de bénéficier d'une petite réduction et n'engage pas la commune sur plus long terme pour pouvoir continuer à bénéficier des dernières technologies.

Il demande s'il y a d'autres questions. Il n'y en a pas. Il fait procéder au vote.

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de renouveler le contrat d'abonnement à « Panneau Pocket » pour 2 ans pour un montant de 360€TTC. Il autorise le Maire à faire toutes les démarches, engager toutes actions et signer tous documents que nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

7. Délibérer sur la demande de subvention pour le remplacement du lave-vaisselle du restaurant scolaire.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le lave-vaisselle du restaurant scolaire est en panne. Il a été réparé afin de pouvoir terminer l'année scolaire mais il convient de prévoir son remplacement.

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention afin d'aider au financement de la dépense, sur la base du devis le plus élevé.

Il demande s'il y a d'autres questions. Il n'y en a pas. Il fait procéder au vote.

Votants : 11	Pour : 11	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	-----------	------------	----------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'autoriser le Maire à faire déposer une demande de subvention pour le remplacement du lave-vaisselle du restaurant scolaire. Il pourra procéder à toutes les démarches, engager toutes actions et signer tous documents que nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

8. Consultation des conseillers municipaux sur leur volonté d'être membres de la Commission de Contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil d'une note du service élections de la Préfecture.

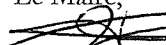
Il en ressort que le Maire doit interroger les conseillers municipaux sur leur volonté de participer aux travaux de la Commission de contrôle des listes électorales.

M. DELAPORTE Gilles fait part de sa volonté de participer en tant que délégué titulaire et Mme SAINT-MARTIN a fait part à M. le Maire antérieurement de son souhait de participer également en tant que suppléante.

9. Journée initiation skateboard et initiation graffiti

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée de la journée d'initiation skateboard et graffiti. Le coût de la journée s'élève à 500€ et 100€ pour le goûter. Les retours sur cette journée ont été très positifs, bonne participation des adolescents de la Commune.

A Marquefave, le 04/07/2023

Le Maire,

Eric PAYEN



